

CONSEIL MUNICIPAL N°28
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Présents : MM. NICOLAS, LOBET, MMES COMBARET, DENIZOT, M. PUIRAVEAU, MME FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MMES ROLLIN-JOBERT, VOURIOT-THUZET, M. CELESTIN, MMES DUPREY, EGEA, MM. MARGUERON, PREVOTAT.

Représentés : M. DUFOUR représenté par M. MERLIN.
MME CHASSIER représentée par MME DENIZOT.
MME DUMONT représentée par M. CELESTIN.

Excusé : M. LALLEMAND.

Secrétaire de Séance : MME DUPREY Micheline.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- | | |
|---|---|
| 1. Procès-verbal de la séance précédente | 5. Finances locales : délibération cadre annuelle pour les biens immobilisés d'un montant inférieur à 500 € TTC |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT | 6. Domaine et patrimoine : projet d'implantation d'une centrale solaire : convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales pour l'accès aux parcelles des projets photovoltaïques des Autriots et des Champs Collins. |
| 3. Finances locales : décision budgétaire modificative | 7. Questions et communications diverses |
| 4. Finances locales : demande de subvention à la Région BOURGOGNE FRANCHE-COMTE pour la mise aux normes de l'accessibilité des quais de bus | |

Procès-verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Période 20 octobre au 16 novembre 2022 :

Décision n°27 du 25 octobre 2022 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local avec l'association « foyer rural de THURY ».

Décision n°28 du 25 octobre 2022 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local avec l'association « Cyclo loisirs EPINACOIS ».

Décision n°29 du 8 novembre 2022 : Finances locales : tarifs municipaux : tarif du repas du banquet des anciens 2022.

Décision n°30 du 16 novembre 2022 : Commande publique : Passation d'un contrat de location longue durée pour la mise à disposition d'un véhicule.

Finances locales : décision budgétaire modificative :

Afin de permettre la réalisation de différents travaux, Monsieur le maire demande de procéder aux virement et ajout de crédits suivants :

Investissement :

✕ Dépenses

Opération 11 – Embellissement reboisement- article 2117 :	+ 4 000 €
---	-----------

Opération 999 – Dépenses imprévues - article 020 :	- 2 000 €
--	-----------

✕ Recettes

Opération 11 – Embellissement reboisement- article 1323 :	+ 2 000 €
---	-----------

Adopté à l'unanimité

Finances locales : demande de subvention à la Région BOURGOGNE FRANCHE-COMTE pour la mise aux normes de l'accessibilité des quais de bus :

Monsieur le maire présente au conseil municipal, le projet de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, des arrêts routiers.

Plan de financement de cette opération :

	Montant HT	%
Région Bourgogne Franche-Comté	41 477,45 €	74,37
Autofinancement	14 290,96 €	25,63
Total	55 768,41 €	100,00

Le coût global de l'opération s'élève à 55 768,41 € HT, soit 5 900 € HT pour la maîtrise d'ouvrage et 49 868,41 € HT pour la réalisation des travaux.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de mise en conformité de l'accessibilité des arrêts routiers, d'autoriser Monsieur le maire à solliciter une subvention à la Région Bourgogne Franche Comté, et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : délibération cadre annuelle pour les biens immobilisés d'un montant inférieur à 500 € TTC :

Le conseil municipal décide d'établir un additif à la liste réglementaire définie par la circulaire interministérielle n°INTB0200059C du 26 février 2002, de biens de valeur inférieure à 500 € TTC considérés comme valeurs immobilisées. Les biens pouvant être ainsi affectés en investissement, sont les suivants :

- 1er - Administration et services généraux (mobilier et matériel de bureau, informatique, matériel audiovisuel, téléphone, reprographie, panneaux, petit mobilier d'exposition ou d'affichage etc.)
- 2e - Enseignement et formation (tableaux, mobilier, bureautique, jeux pédagogiques, etc.)
- 3e - Culture (matériel d'exposition, meubles, présentoirs)
- 4e - Secours, incendie et police (BAES, plans d'évacuation, extincteurs, etc.)
- 5e - Social et médico-social (mobilier, lave-linge, sèche-linge, jeux, équipement et matériel de cuisine pour l'accueil périscolaire et la crèche, etc.)
- 6e - Hébergement, hôtellerie et restauration (matériel de cuisine, équipements de cuisine de type robots ménagers, mixeurs, batteurs, etc.)
- 7e - Voirie, réseaux divers (panneaux de signalisation, regards, matériel et travaux d'éclairage public, etc.)
- 8e - Services techniques, atelier, garage (échelle, tréteaux, perceuse, petits outillages, échafaudage, tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse, matériel et travaux d'aménagement des bâtiments et espaces publics, d'électricité, etc.)

9e -Agriculture et environnement

10e - Sports, loisirs et tourisme (filets de foot et tennis, jeux de construction, d'éveil, de motricité pour l'accueil périscolaire

11e - Matériel de transport (gyrophares, etc.)

12e- Analyses et mesures (balance, matériel d'échantillonnage, etc.)

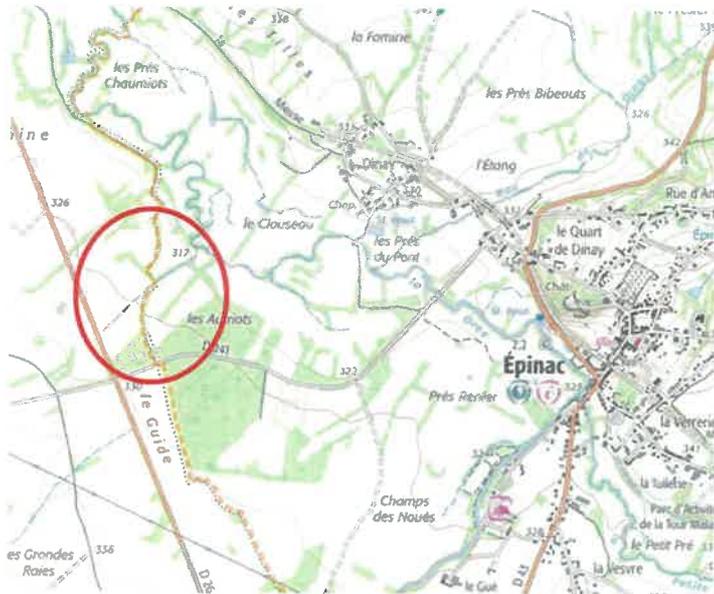
Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : projet d'implantation d'une centrale solaire : convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales pour l'accès aux parcelles des projets photovoltaïques des Autriots et des Champs Collins :

Monsieur LANCIAU Alain, conseiller municipal mais également propriétaire de terrains potentiellement concernés par le Projet se retire et ne prend part ni au débat ni au vote concernant le Projet.

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet d'implantation d'une centrale solaire sur des terrains privés :

1. Site des Autriots



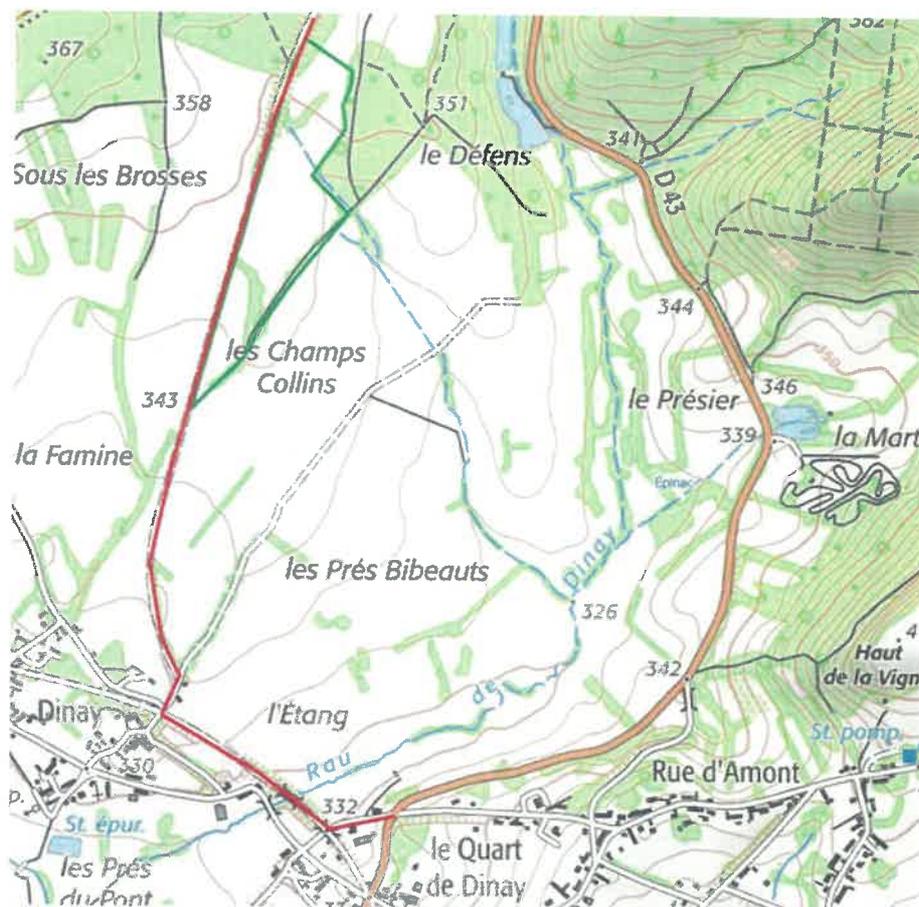
Plan de route hypothétique (en rouge) depuis la route départementale



2. Site des Champs Collins



Plan de route hypothétique (en rouge) depuis la route départementale



La société RWE Renouvelables France sollicite l'autorisation d'exploiter des chemins communaux et d'enfouir les câbles le long de ces chemins.

Aussi, il convient d'établir une convention dont les principaux points sont les suivants :

- Autoriser l'utilisation des chemins communaux pendant les travaux et l'exploitation du parc,
- Autoriser tous travaux de création et de renforcement des chemins, ainsi que des tranchées pour le passage des câbles,
- Durée du contrat 40 ans,
- Indemnisation de 4 000 € / an, jusqu'à la fin du contrat.

Monsieur le maire propose d'approuver l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société RWE Renouvelables France pour l'occupation des chemins ruraux privés référencés au cadastre : ZY61, ZA62, ZA49 et ZA90 et voies communales ; et de l'autoriser à signer la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales préalablement exposée.

A la demande de Monsieur le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter par scrutin secret.

**Adopté à la majorité
(15 pour, 1 contre, 1 abstention)**

Questions et communications diverses :

- ◆ Monsieur NICOLAS fait part au conseil municipal :
 - Rencontre avec l'association « notre nature de demain » le 19/11/22 à 11h.
 - Envoi d'un courrier au Préfet, à la Région et ainsi qu'au Président de la République concernant le projet éolien.
 - Semaine prochaine : semaine de l'industrie : visite des entreprises par le CILEF et visite du Puits Hottinguer.
 - Conseil de la CCGAM le 21/11/22.
 - Réunion avec la société Imafriches le 23/12/22.
 - Animation dans le cadre du contrat local de santé à la salle Jean Genet, le 25/11/22.
 - 40 ans de la mission locale au théâtre d'Autun le 25/11/22 à 18h30.
 - Assemblée du comité de jumelage le 29/10/22 à 18h à la maison syndicale.
 - Visite de la résidence Jean Collin avec l'OPAC le 16/12/22 à 14h.
 - Réunion concernant la géothermie le 15/12/22.

- ◆ Madame DUPREY informe le conseil municipal :
 - De la collecte de coup de pouce du 25 au 27 novembre à Colryut.

- ◆ Madame FOURNIER fait part au conseil municipal :
 - Du marché de Noël et de la crèche de Dinay le 27/11/22 à partir de 15h.

- ◆ Madame VOURIOT-THUZET informe le conseil municipal :
 - De la fabrication de cartes de Noël pour les colis des anciens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h46.

La Secrétaire de Séance,


Micheline DUPREY

Le Maire,


Jean Francois NICOLAS

